

Professionnels de santé



© 2014 Les Echos Publishing

Le Gouvernement avait chargé une commission de travailler sur la transformation numérique de l'économie française. Cette commission Lemoine vient de rendre son rapport qui contient quelque 180 préconisations, 53 mesures d'application immédiate et 118 recommandations. Plusieurs concernent le secteur de la santé jugé comme l'un des secteurs porteurs de croissance et d'emplois, mais aussi source d'économies grâce au numérique.

Globalement, le rapport préconise de créer un « écosystème d'innovation ouverte sur les maladies chroniques au service de l'amélioration du suivi des patients et de la médecine prédictive ». Celui-ci pourrait s'appuyer sur les bases de données existantes de l'Assurance maladie et sur les données provenant de l'utilisation des objets connectés. Plusieurs mesures pourraient être mises en place dans les années à venir pour accompagner les professionnels dans leur numérisation comme lancer un réseau social d'échanges de pratiques entre professionnels de la santé ou créer des incubateurs de cabinets médicaux connectés. D'autres mesures pourraient accélérer la généralisation des pratiques numériques auprès du grand public comme le remboursement ou le subventionnement des objets connectés et des applications mobiles servant à la prévention ou au suivi des malades. Enfin, un parcours patient 100 % numérique pourrait être créé avec prise de rendez-vous en ligne, prescription en ligne, ordonnance dématérialisée, dématérialisation des résultats d'analyse, paiement en ligne des consultations, etc.

